

AFFAIRE N° 10 - Station de pompage de la Montagne - Pompe de refoulement de secours - approbation de l'avant-projet.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La station actuelle comprend deux pompes dont une de secours. En 1972, la Commune finance le doublement de la canalisation de refoulement de la Montagne. A la suite de ce doublement, les deux pompes fonctionneront en service permanent. L'installation d'une troisième pompe servant de secours à 50 % de la capacité totale de refoulement s'impose donc en première urgence.

La Société Concessionnaire E. E. R. a étudié un avant-projet avec extension de l'ouvrage de Génie Civil.

Cette opération se chiffrerait à 7 000 000 de Frs CFA.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs d'adopter cet avant-projet.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Adopté
Saint-Jouis, le 15 décembre 1972
Le Secrétaire Général
Signé : S. Basset
avec copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Luyet